

L'an deux mille quatorze, le 26 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Louis ECHAVIDRE, maire.

Date de la convocation : 20 février 2014

Présents : Mmes et MM. Jean-Louis ECHAVIDRE, Alain BILLOT, Jacques CHARRIE, Hélène LAVAYSSIERE, Jean-Claude MINVIELLE MONCLA, Vivien LAGARDE, Hélène VIRVES-PHELIPPONNEAU, Françoise FABIE, Touria BAROUX et Laurence DELETRE.

Secrétaire de séance : Hélène VIRVES-PHELIPPONNEAU

ENQUÊTE PUBLIQUE PLU ET ZONAGE ASSAINISSEMENT

A la suite de l'enquête publique du PLU et du zonage de l'assainissement, la commissaire enquêtrice a adressé à la commune le procès-verbal de fin d'enquête et pose un certain nombre de questions.

Chaque conseiller a pu prendre connaissance de ce document ainsi que des propositions de réponses à apporter. Ces propositions de réponses ont été élaborées par M. Marre (Sicoval) suite à une réunion de travail avec Messieurs Echavidre et Charrié.

Plusieurs questions sont débattues par les conseillers municipaux.

Mme Lavayssière fait remarquer une erreur de numérotation de parcelle qui sera rectifiée dans le document final.

Après délibération, les réponses au PV de la commissaire enquêtrice sont validées à l'unanimité après rectification d'un numéro de parcelle.

Pour le zonage de l'assainissement, la mairie relaie les réponses du Sicoval qui a la compétence assainissement.

Après délibération, les réponses concernant l'assainissement sont validées à l'unanimité.

Ces réponses seront adressées à la commissaire enquêtrice qui doit ensuite envoyer son rapport final. Le PLU devrait ainsi pouvoir être approuvé le 19/03, lors du prochain conseil.

NETTOYAGE SALLE DES FÊTES

La mairie a été dans l'obligation de faire procéder au nettoyage/désinfection complet de la salle des fêtes. En effet, suite à une location, elle a été rendue très sale (sol, murs, tapis, extérieurs...) et avec du matériel cassé. La caution qui a été retenue couvre le nettoyage de la salle et le remplacement de l'extincteur qui a été partiellement vidé mais ne couvre pas les tables cassées.

Le conseil décide de réfléchir au changement du règlement de la salle qui sera validé lors du prochain conseil :

- La caution ne sera rendue qu'après vérification et inventaire du matériel mis à disposition et dans un délai de 15 jours.
- La caution s'élèvera désormais à 1 000 € au lieu de 500 €.
- Une attestation d'assurance devra être fournie obligatoirement.
- Si les locaux ne sont pas rendus propres, la mairie fera appel à une entreprise aux frais de la personne qui a loué la salle.

DEVIS PEINTURE

L'entreprise qui a réalisé le nettoyage complet de la salle propose également des prestations de peinture. Un devis lui a été demandé pour repeindre la salle + cuisine + sanitaires, la peinture actuelle datant de la construction de la salle. Ce devis s'élève à 1 750 € HT, soit 2 100 € TTC.

Après délibération, le devis de peinture proposé par l'entreprise NET pour un montant de 1 750 € HT est approuvé à l'unanimité. La couleur retenue est le blanc cassé / gris.

SCHEMA DIRECTEUR DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE EN HAUTE-GARONNE

Le Sicoval a validé l'adhésion au Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de la Haute-Garonne. Les objectifs de ce schéma départemental sont de dispenser sur l'ensemble du département du haut débit avec entre autre l'installation de la fibre optique. Cette installation se fera en 3 phases (2015/2019, 2020/2024, à partir de 2025). Cet engagement nécessitera des participations financières de la part des communes et du Sicoval sur une période de 30 ans.

Pour Rebigue, les coûts estimés annuels (sur la base de 529 habitants) sont :

- 1 087 € de 2015 à 2019
- 1 960 € de 2020 à 2024
- 2 137 € de 2025 à 2034
- 1 050 € de 2035 à 2039
- 177 € de 2040 à 2044

Les travaux devraient être réalisés sur la commune dans la 2^{ème} phase (2020/2024).

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Les comptes de l'année 2013 sont présentés par Monsieur Jean-Louis ECHAVIDRE.

➔ **Compte administratif de la Commune 2013** : le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2013 s'élève à 179 392.34 € pour 253 324.27 € de recettes, soit un excédent de 73 931.93 € auquel il faut ajouter 75 135.61 € d'excédent reporté, soit un total de 149 067.54 €. En investissement, les dépenses s'élèvent à 141 519.17 € et les recettes à 91 025.13 € soit un déficit d'investissement de 50 494.04 € auquel il faut ajouter 419 489.01 € d'excédent reporté de l'exercice 2012, soit un excédent global de 368 489.01 €.

Après délibération, ce compte administratif est approuvé à l'unanimité, le Maire ne prenant pas part au vote, comme il est d'usage.

COMPTES DE GESTION 2013 – COMMUNE

Le compte de gestion présenté par le trésorier pour l'année 2013 fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif de la commune.

Le conseil municipal, considérant la concordance des comptes de l'ordonnateur (comptes administratifs) et du comptable (comptes de gestion), approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté.

AFFECTATION DES RESULTATS 2013

➔ **Commune**

Le résultat de l'exercice 2013 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 149 067.54 € qui est affecté :

Pour 119 067.54 € à la section d'investissement

Pour 30 000.00 € à la section de fonctionnement

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2013.

VOTE DU BUDGET 2014 DE LA COMMUNE

Examen du budget général de la Commune :

Monsieur Jean-Louis ECHAVIDRE présente le budget de la commune proposé pour l'année 2014. Il précise que voter le budget dès maintenant permettra d'engager les dépenses et permettra à la nouvelle équipe de s'installer. Cette dernière revotera ensuite certains chapitres tels que le chapitre 65 par le biais de décisions modificatives. Les subventions aux associations seront votées par le futur conseil.

Les dotations de l'état ne nous ont pas encore été transmises, de même que les bases pour le calcul des taxes. Les chiffres de 2013 ont donc été repris

Le budget de fonctionnement s'élève en 2014 à **251 156.00 €**.

Le budget d'investissement s'élève à 518 322.51 €.

En fonctionnement :

Les prévisions de dépenses sont étudiées point par point. Les chiffres du budget 2013 ont été globalement repris avec une majoration des honoraires, poste qui permettra de régler les frais d'enquête publique, du passage du géomètre...

Le budget de fonctionnement est équilibré grâce à l'affectation de 30 000 € provenant de l'excédent de fonctionnement du budget 2013.

En investissement :

Le budget d'investissement correspond au potentiel de travaux pour les projets à venir et permet de prévoir un certain nombre de dépenses nécessaires.

Les recettes proviennent en grande partie de l'autofinancement.

Ce budget comprend toujours la vente de la maison Ladurantie, somme qui sera utilisée pour honorer le legs reçu par la commune.

Après délibération, le conseil municipal vote le budget 2014 à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014
--

Le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition :

Taxe d'habitation : 11.27 % inchangé

Taxe foncière (bâti) : 5.02 % inchangé

Taxe foncière (non bâti) : 69.38 % inchangé

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité ces taux d'imposition.

Questions diverses

➔ Tennis : la porte du tennis a été changée. Jacques Charrié doit vérifier si le barillet du Foyer Rural peut être mis à la place de l'actuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.